

EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. THUNE Jean-Michel, Mme MILOVANOVIC Sonia,

EXCUSES : M. BERANGER Florian (pouvoir à Mme ROBIN Sandrine), Mme BURY Delphine, M. BOUGRAS Julien (pouvoir à Mme LESAGE-GARREAU Emilie)

NON EXCUSE : M. CAYEUX Philippe.

M. PIVETEAU Hervé est désigné secrétaire de séance.

Dél : 2025/008 - Objet : Vote des Taux d'imposition 2025

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Madame le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30,48 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	26,22 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21,49 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Fixe** les taux applicables en 2025 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30,48 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	26,22 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21,49 %

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

